

HONORAIRES TRANSACTIONS IMMOBILIERES TTC A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

Jusqu'à 50 000 €	10 % avec un minimum de 5000 €
De 50 001 à 100 000 €	10 %
100 001 à 150 000 €	9 %
De 150 001 à 230 000 €	8 %
De 230 001 à 300 000 €	7 %
Au-delà de 300 000 €	6 %

HONORAIRES DE LOCATION

LOGEMENT HABITATION

Honoraires d'entremise et de négociation : offert charge propriétaire

Honoraires de visites, constitution du dossier, rédaction de bail

8 €/ m2 charges propriétaires et locataires

Honoraires de rédaction de l'état des lieux 3 €/ m2 charge propriétaire et locataire

Le montant imputé TTC au locataire ne peut excéder celui imposé au bailleur et demeure inférieur ou égale au plafond fixé par décret.

La vacation couvre le temps de déplacement (départ/retour à l'agence), à la charge du propriétaire

Responsable, cadre, 120 TTC de 09 H A 20 H du Lundi au Vendredi

HONORAIRES D'ADMINISTRATEURS DE BIENS

Mandat de gérance : 8,40 % TTC de toutes les sommes encaissées hors dépôt de garantie, charge propriétaire

HONORAIRES DE SYNDIC

180 € TTC du lot principal de copropriété. (A voir selon caractéristiques de l'immeuble)